

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE)

Aux personnes intéressées

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 27 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de résolution portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin rendre conforme le bâtiment en régularisant les normes relatives aux marges pour les constructions secondaires suivantes : la marquise, le porche et la galerie avant.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 10 juin 2024**, à compter de 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de résolution et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
4. La zone concernée et les zones contigües sont illustrées au croquis ci-joint.
5. Le projet particulier et le croquis peuvent être consultés de la façon suivante :
 - a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
 - b) par courriel, en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

FAIT À RIMOUSKI, CE 29 MAI 2024

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

73, rue Saint-Germain Est

Présenté par la société Communauté immobilière inc.

Zone C-043

District Saint-Germain

Type de Zonage

- A: Agricole
- AN: Aire naturelle
- C: Commercial
- F: Forestier
- H: Habitation
- I: Industriel
- P: Communautaire et utilité publique
- R: Récréatif

Zone concernée:

C-043

Zones contiguës:

C-040, C-041, H-044, H-046, H-047, P-048, C-056, C-057, C-059, C-060 et H-101

Légende

-  Limite de zonage
-  Limite cadastrale
-  Lot concerné
-  Zone concernée
-  Zone contiguë

0 50 100 200 m

1:4 000
C-043

